



Le Schéma Régional de Prévention (SRP)

La démarche qualité

Séminaire trinational -

Conférence du Rhin Supérieur - 18 avril 2012

François Jouan, responsable du pôle Prévention, promotion et accès aux soins – ARS Alsace

Rappel - cadre réglementaire

ART.R. 1434-3 du Code de la Santé Publique (CSP)

Le SRP comporte :

« 1 ° Des actions, médicales ou non, concourant à :

* La promotion de la santé de l'ensemble de la population;

* La prévention sélective de certaines maladies ou de certains risques chez des personnes exposées y compris les actions de vaccination et de dépistage;

* La prévention au bénéfice des patients et de leur entourage, notamment l'éducation thérapeutique.

2 ° Une organisation des activités de veille, d'alerte et de gestion des urgences sanitaires, en lien avec les autorités, les services ministériels et les agences nationales compétentes.

3 ° Des orientations permettant d'améliorer, dans chaque territoire de santé, l'offre de services dans le domaine de la prévention individuelle et collective.

4 ° Les modalités du développement des métiers et des formations nécessaires à l'amélioration de la qualité des actions de prévention.

5 ° Les modalités de coopération des acteurs de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale dans le domaine de la prévention.

Les autres actions de prévention et de promotion de la santé de la population des collectivités, organismes et services ministériels mises en œuvre dans les domaines de la santé scolaire et universitaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantiles sont prises en compte par les schémas. »

Enjeux

L'objectif de la prévention est d'améliorer l'état de santé de la population en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation des maladies ou accidents et en favorisant les comportements individuels et collectifs pouvant contribuer à réduire le risque de maladie ou d'accident

Le schéma poursuit **trois finalités** :

- Promouvoir l'égalité devant la santé
- Préserver ou restaurer la capacité d'autonomie de chacun
- Renforcer la protection de la santé face aux mutations des enjeux sanitaires

Son contenu entend :

- développer une approche intersectorielle et interministérielle de la promotion de la santé,
- valoriser l'action des opérateurs de prévention médicalisée, promotion et éducation pour la santé ayant développé de véritables savoir-faire,
- favoriser le continuum entre prévention, soin et accompagnement, notamment par une prévention médicalisée organisée, intégrée dans l'activité des professionnels de santé de premiers recours,
- améliorer la qualité des interventions et identifier les métiers et les formations nécessaires à une meilleure efficacité et efficience des actions de promotion de la santé et de prévention dans la région,
- affiner la question des territoires d'intervention pertinents,
- repérer les ressources régionales, et prévoir leur évolution,
- identifier les leviers d'action (financement, contrôle et évaluation, outils et référentiels ...),
- définir pluriannuellement des objectifs opérationnels en déclinaison des objectifs du PSRS se rapportant à la prévention, la promotion de la santé, la veille et la gestion des urgences sanitaires

La démarche qualité entre financeurs de la prévention

Renforcer et développer la « gouvernance » entre partenaires :

Partager et faire connaître les priorités de santé en matière de prévention et promotion de la santé

Recenser, mobiliser et développer l'ensemble des ressources budgétaires disponibles dans le respect des contraintes et compétences de chaque institution : **logique du pôt commun**

Harmoniser les **modalités de dépôt** des demandes de subvention

Harmoniser les **règles de sélection et d'instruction** des demandes de subvention et les faire connaître

Harmoniser les **pratiques en matière de suivi et d'évaluation des actions**

La démarche qualité : une politique de proximité avec les territoires

Améliorer la couverture territoriale des actions de prévention et de promotion de la santé :

Développer et pérenniser un **système régional d'informations et de recueil d'informations** en matière d'actions de prévention et de promotion de la santé

Réaliser et/ou susciter des **diagnostics territoriaux partagés** au sein des territoires jugés prioritaires

Promouvoir **une réelle animation territoriale** pour accroître l'organisation partenariale dans les territoires de santé et pour mieux accompagner les promoteurs

La démarche qualité auprès des promoteurs

Des objectifs régionaux pour promouvoir une démarche qualité des actions:

Recenser et faire connaître **les référentiels en matière de bonnes pratiques** de prévention et de promotion de la santé : *ex : Guide d'auto-évaluation de l'INPES*

Moderniser la documentation en éducation et en promotion de la santé dans une logique de proximité

Faire connaître les ressources existantes en **matière d'accompagnement pour la méthodologie de projet**, en valorisant la plateforme ressources en éducation et promotion de la santé

La démarche qualité auprès des promoteurs

Des modes de financement, de suivi et d'évaluation nouveaux

* Passer d'une **logique de financement annuel à des contrats pluriannuels** (3 ans) permet de :

- assurer la pérennité d'actions estimées probantes
- consacrer plus de temps à l'écriture des objectifs et des indicateurs
- faciliter l'évaluation de l'action

* Une nouvelle culture : le **lancement d'appels d'offre spécifiques** sur des priorités régionales de santé et des territoires prioritaires

* le maintien d'un appel à projet régional pour des projets innovants